



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Gouvernance sanitaire animale et végétale

Principes et mise en œuvre en Auvergne-Rhône-Alpes



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Les « États généraux du sanitaire »

- ▶ États généraux du sanitaire en 2010 → moderniser l'organisation sanitaire :
 - ★ Enjeux de santé publique, économiques, environnementaux, sociétaux
 - ★ Nouveaux risques liés à la mondialisation des échanges, changement climatique
 - ★ Révision de la réglementation européenne
 - ★ Réforme et rôle de l'État
 - ★ Réflexion commune en santé animale et végétale



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Les « États généraux du sanitaire »

► Orientations

- ★ Rapprocher le pilotage des politiques sanitaires dans les domaines animal et végétal
- ★ Prioriser les dangers (catégorisation) / prioriser les moyens et ressources (gestion adaptée)
- ★ Renforcer la place des professionnels dans le processus de décision
- ★ Privilégier un échelon de coordination régional



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Les « États généraux du sanitaire »

▶ Traduction en droit :

- ★ Ordonnances du 22 juillet 2011 et du 7 octobre 2015
- ★ 5 décrets du 30 juin 2012
- ★ Des arrêtés ministériels d'application

▶ Mise en place :

- ▶ d'une catégorisation des dangers sanitaires
- ▶ d'organismes (OVS, OVVT, ASR)
- ▶ d'instances consultatives (CNOPSAV et CROPSAV)



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Les dangers sanitaires : différentes catégories...

▶ 1ère catégorie : intérêt général

Atteintes graves à la santé publique, aux capacités de production, à l'environnement → Requièrent que l'État prenne des mesures obligatoires de prévention, de surveillance et de lutte

▶ 2ème catégorie : intérêt collectif

Affectent l'économie d'une ou plusieurs filières → il peut être nécessaire de prendre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte

- ▶ Soumis à obligation d'information
- ▶ Programme collectif volontaire

▶ 3ème catégorie : intérêt privé

Mesures d'initiative privée

...et différents modes de gestion

- ▶ **Plans d'urgence** (*certaines dangers de 1ère catégorie*)
- ▶ **Prévention, surveillance et lutte obligatoires** (*dangers de catégorie 1 et certains dangers de catégorie 2*)
- ▶ **Programmes collectifs volontaires** de prévention, de surveillance et lutte approuvés par le ministère chargé de l'agriculture (*certaines dangers de catégorie 2*)

Dans chaque région, un **schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires** doit préciser le mode de gestion adopté pour chacun des dangers sanitaires et les acteurs concernés par leur mise en œuvre



Des organismes régionaux

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF

- ▶ [OVS](#) : Organismes à Vocation Sanitaire
- ▶ [OVVT](#) : Organisation Vétérinaire à Vocation Technique
- ▶ [ASR](#) : Association Sanitaire Régionale



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

Des organismes régionaux

OVS : Organismes à Vocation Sanitaire

- ▶ Objet : protection de l'état sanitaire des animaux et végétaux
- ▶ délégataires de l'État pour certaines tâches de contrôle
- ▶ Reconnus par l'État pour 5 ans (2015 - 2019)
- ▶ Accrédités norme ISO
- ▶ 1 seul OVS par région et par domaine :
 - ▶ Domaine animal : FRGDS Auvergne / FRGDS Rhône-Alpes → 1 seul OVS en 2020
 - ▶ Domaine végétal : FREDON Auvergne / FREDON Rhône-Alpes → 1 seul OVS en 2020



Des organismes régionaux

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF

OVVT : Organisation Vétérinaire à Vocation Technique

- ▶ Objet : formation permanente et encadrement technique des vétérinaires, animation du réseau des vétérinaires
- ▶ Reconnue par l'État pour 5 ans (2015 - 2019)
- ▶ 1 seule OVVT par région :
FRGTV Auvergne-Rhône-Alpes

Des organismes régionaux

ASR : Association Sanitaire Régionale

- ▶ Objet : élaboration
 - ▶ Du schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires
 - ▶ De programmes collectifs volontaires de prévention, de surveillance et de lutte
- ▶ Reconnue par l'État
- ▶ 1 seule ASR par région

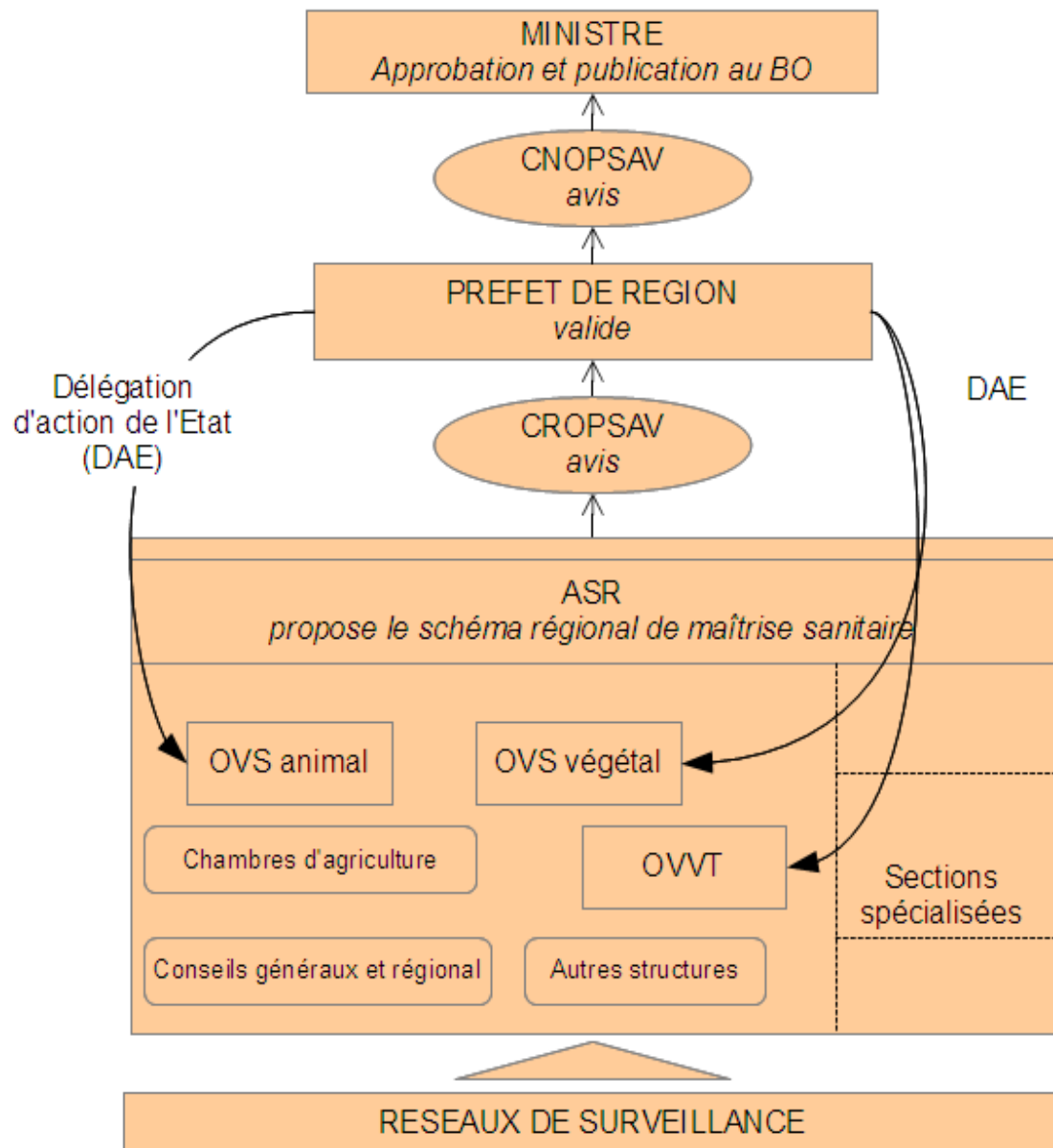
Pas encore d'ASR reconnue en région

SCHEMA DE LA GOUVERNANCE SANITAIRE



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF



Des réflexions en cours

- ▶ Mise en place inachevée
- ▶ Entrée en vigueur en 2020 d'un nouveau cadre communautaire découlant des règlements « santé des végétaux », « santé animale » et « contrôles officiels »

Mission au Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAAER)

pour faire un état des lieux de la gouvernance sanitaire et proposer des pistes d'évolution.

Conclusions attendues en octobre 2017.

Le CROPSAV

Il est consulté sur :

- ▶ Le schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires
- ▶ Les programmes collectifs volontaires de surveillance, prévention et lutte contre certains dangers sanitaires
- ▶ Les demandes d'inscription des dangers sanitaires sur la liste des dangers de 2^e catégorie qui feront l'objet d'un devoir d'information
- ▶ Toute question relative à la santé des végétaux, à la santé et à la protection des animaux



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Le CROPSAV

C'est aussi une instance d'information, d'échange et de dialogue sur toutes les questions de santé animale et végétale + bien-être animal.

Les réunions des sections spécialisées ont vocation à remplacer les commissions thématiques (ex : commission Sharka)

► *Mode de consultation*